

Sur quelles réformes le synode peut-il déboucher ?

Monique Baujard, François Odinet

DANS ÉTUDES 2024/2 (FÉVRIER), PAGES 67 À 78

ÉDITIONS S.E.R.

ISSN 0014-1941

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2024-2-page-67.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SUR QUELLES RÉFORMES LE SYNODE PEUT-IL DÉBOUCHER ?

Monique BAUJARD et François ODINET

Le synode ouvert depuis 2021 est original à plus d'un titre. Nourri par les réflexions de tous les croyants, il a abouti à une assemblée, tenue à Rome en octobre 2023, qui réunissait évêques et laïcs, et mettait à égalité tous les participants et participantes. Cette démarche synodale s'étale sur une longue durée qui s'achèvera en octobre 2024. D'ici là, tant la contribution des experts que des expériences significatives au sein du peuple de Dieu viendront enrichir ses débats.

Depuis 2021 et jusqu'en 2024, le pape François a lancé l'Église catholique sur un long chemin synodal, qui génère de nombreuses réactions d'espoir ou d'inquiétude, tout en demeurant difficilement compréhensible pour la majorité des catholiques et des observateurs. Il est vrai que ce synode présente de nombreux aspects de nouveauté ; un enjeu fort tient à la particularité de sa méthode, tandis que des pistes de réforme se profilent, tout en demeurant relativement limitées. Le rythme adopté met à rude épreuve la patience de ceux qui, en Europe, perçoivent l'urgence du changement. Ce processus complexe pose aussi la question de la marge de manœuvre possible dans la réforme d'une Église désormais mondialisée, non seulement par ses implantations, mais surtout dans sa manière de se concevoir elle-même.

Un processus qui réintroduit le temps long

Dans une époque toujours davantage portée à l'immédiateté, la longueur du synode brouille son image chez les catholiques. Cependant, elle permet d'échapper à la pression de l'opinion publique comme à la formulation de réponses trop rapides, et favorise la possibilité d'une lente évolution de chacun. Ce temps long ne se traduit pas seulement dans l'échelonnement de l'agenda du synode, mais aussi dans le choix de la méthode et les innovations qu'il introduit.

Une durée inhabituelle

Dans ce processus qui dure trois ans, plusieurs étapes ont d'ores et déjà été parcourues. Après l'ouverture solennelle du synode en octobre 2021 par le pape, une phase de consultation dans les Églises diocésaines a eu lieu. Elle s'appuyait sur un premier document de travail. Les réponses des diocèses ont été rassemblées au niveau des conférences épiscopales, qui ont elles-mêmes ensuite produit des textes de synthèse¹, envoyés à la secrétairerie du synode. La grande cohérence des remontées a frappé les observateurs : des convergences apparaissaient, par exemple, sur la place à reconnaître aux femmes dans l'Église ou sur le souhait d'une participation accrue des laïcs à la vie ecclésiale, ainsi que sur les discernements menés en son sein, malgré les immenses différences culturelles entre Églises locales.

À partir de ces consultations, un deuxième document de travail a été édité à l'automne 2022 : il a nourri les travaux de sept assemblées continentales. Le mûrissement qui s'y est produit a favorisé la rédaction d'un troisième document, qui a fourni une base de travail à l'assemblée réunie à Rome, autour du pape, en octobre 2023. L'assistance était constituée aux trois quarts d'évêques ; parmi les autres membres, on comptait une importante proportion de femmes.

Le chemin se poursuit maintenant : à partir des pistes de travail et des propositions esquissées lors de cette première assemblée romaine, les Églises locales sont invitées à approfondir leur propre pratique de la synodalité en vue d'une assemblée conclusive, qui se tiendra à Rome en octobre 2024.

1. Pour la France : « La synodalité. Expérience de fraternité et de communion », *Documents Épiscopaux*, n° 1/2022, janvier 2023. L'ensemble des synthèses diocésaines, ainsi que la collecte nationale des synthèses synodales, sont disponibles sur le site internet de la Conférence des évêques de France (www.eglise.catholique.fr).

Des éléments d'innovation

Ce survol du déroulement du synode a permis de prendre conscience de la durée du processus et de ses étapes successives. Il indique également quelques éléments d'innovation : la tenue d'assemblées continentales qui ont favorisé un discernement sensible à la diversité des cultures, la participation aux assemblées romaines de membres de plein droit qui ne sont pas évêques, la place accordée à l'écoute et la prise au sérieux des consultations qui irriguent réellement les étapes suivantes sans que les éléments difficiles en soient supprimés. L'innovation la plus importante est cependant globale : même si certains ont improprement parlé d'une ouverture du synode en octobre 2023, au début de l'assemblée romaine, le vocabulaire officiel n'est pas celui-là. C'est bien l'intégralité du processus qui constitue le synode, les assemblées majoritairement composées d'évêques étant appelées à un discernement nécessaire, mais n'en constituant pas le tout². En ce sens, plus que d'un synode *des évêques* (une instance consultative instituée par le pape Paul VI à la fin du concile Vatican II), il s'agit véritablement d'un synode qui inclut toute l'Église, de manière certes différenciée, selon les ministères des uns et des autres. C'est la *synodalisation* de toute l'Église qui est à l'ordre du jour. La visée dépasse largement les programmes ordinaires des synodes, qui ont porté soit sur un thème (comme les récents synodes sur la famille ou sur les jeunes et les vocations) ou qui concernent une région du monde (comme, dernièrement, l'Amazonie). Les choix de méthode se comprennent à l'aune de cette visée : ils obligent à s'inscrire dans le temps long du discernement et aident ainsi à dépasser les polarisations spontanées qui se font rapidement jour sur les questions difficiles.

« C'est la synodalisation de toute l'Église qui est à l'ordre du jour »

L'écoute au cœur de la méthode

La lenteur du processus s'explique par le choix de mettre l'accent sur l'écoute. Il faut du temps pour écouter, pour comprendre le point de vue de l'autre qui peut venir bousculer des certitudes. Cette écoute a été organisée tant au niveau du peuple de Dieu, par l'exercice du *sensus fidei* (« sens de la foi »), qu'au niveau de l'assemblée synodale par l'introduction de la « conversation spirituelle ».

2. Dans les termes de la secrétairerie générale, elles constituent des assemblées générales du synode des évêques, formant ainsi une partie du synode.

La méthode innove par la place conférée aux consultations du peuple de Dieu. En effet, le synode a été l'occasion de la plus vaste consultation jamais réalisée dans l'histoire de l'Église catholique. Certains soulignent qu'elle a concerné une faible proportion des catholiques : c'est indéniable, mais c'est tout de même inédit ! Cette méthode ne se fonde pas d'abord sur des considérations managériales, mais sur l'antique doctrine du *sensus fidei*, rappelée par le concile Vatican II³, et largement déployée par le pape François⁴. Le peuple de Dieu dispose d'un « sens » infaillible de ce qui est cohérent avec la foi reçue des Apôtres ou de ce qui s'y oppose – un sens qui fonctionne même comme un « flair » spirituel, selon les termes du pape François⁵, lorsqu'il s'agit de discerner de nouveaux chemins pour l'Église et d'envisager l'annonce de l'Évangile. Les conditions qui permettent d'authentifier l'exercice du *sensus fidei* sont aujourd'hui en débat parmi les théologiens. Elles incluent toujours un discernement opéré par le collège épiscopal et le pape, mais ne doivent pas s'y réduire, puisque la question du consensus des fidèles occupe une place majeure⁶.

Le « style » emblématique de ce processus synodal repose sur l'exercice appelé « conversation spirituelle ». Elle a été expérimentée avec succès lors du récent concile de l'Église d'Australie ; elle a donné le ton aux manières de procéder des assemblées continentales, en février-mars 2023, et a constitué la trame essentielle de l'assemblée tenue à Rome en octobre de la même année. Il s'agit d'une manière d'écouter et de parler en plusieurs séquences, où chacun est invité à prendre position de manière personnelle – et préparée – avant de nommer les échos que les paroles des autres participants suscitent en lui.

Cette façon de procéder évite le basculement trop rapide dans des débats idéologiques, tout en invitant à une écoute scrupuleuse de la parole des autres. Elle a également le mérite de mettre tous les participants à égalité, ce qui n'est pas une mince vertu dans une assemblée

3 Constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Église, 1964, § 12.

4. Pour quelques éléments d'explicitation du *sensus fidei*, voir Commission théologique internationale, *Le « sensus fidei » dans la vie de l'Église*, Cerf, 2014 ; « Sens de la foi, sens des fidèles », *Recherches de science religieuse*, n° 104, 2016.

5. Pape François, exhortation apostolique post-synodale *Evangelii Gaudium*, 2013, § 31 et 119.

6. L'assemblée synodale d'octobre 2023 l'a rappelé dans son rapport final (§ 20c). Parmi les critères d'authentification, on gagne à prendre en compte la piété populaire, la sensibilité des « derniers », sans oublier la manière diversifiée d'exercer le *sensus fidei* selon les cultures. Voir François Odinet, « Synodalité et inculturation », *Nouvelle Revue théologique*, n° 144, 2022, pp. 232-246.

où l'on trouve des laïcs aux côtés des évêques et cardinaux. La réflexion du groupe s'élabore, dans un dernier temps, en invitant à valoriser le consensus avant de nommer les points en discussion et ceux qui restent à approfondir.

Ce procédé opère un effet immédiat sur le type de langage tenu. Les documents synodaux ont renoncé à un langage purement déductif, à la prétention immédiatement normative, pour s'essayer à décrire la réalité, en y cherchant les « signes des temps », autrement dit les attentes, les promesses ou même les scandales qui signalent la manière dont l'Esprit de Dieu travaille le monde et appellent une prise de position ecclésiale⁷. Il suffit de regarder les interventions lors des assemblées plénières d'octobre 2023 – qui sont publiques – pour constater que la parole énergique de certains intervenants, en particulier des femmes, a valorisé des aspects de la réalité qui étaient passés sous silence dans d'autres assemblées ecclésiales.

« La parole énergique de certains a valorisé des aspects passés sous silence dans d'autres assemblées »

La question demeure, en revanche, de la place laissée à l'approfondissement théologique. Certains discernements délicats ne requièrent pas seulement une écoute approfondie, mais aussi le recours à des compétences théologiques spécifiques. À ce stade, en vue de préparer la prochaine assemblée romaine, la secrétairerie du synode a prévu que soient constituées à Rome des commissions d'experts pour éclaircir les questions complexes qui doivent encore l'être⁸. Il faudra voir comment leur travail s'articule avec les délibérations de l'assemblée prévue en octobre 2024.

L'écoute des marges : l'Église au milieu du gué

Enfin, cette méthode a permis de faire droit à des voix jusqu'alors peu écoutées dans les discernements ecclésiaux. Ce n'est pas qu'on découvre ces voix, mais plutôt qu'on les laisse s'exprimer *au sein d'un processus ecclésial*. C'est le cas des personnes pauvres et marginalisées, dont l'écoute est mentionnée en première place dans la lettre que l'assemblée synodale d'octobre 2023 a adressée à l'ensemble du peuple de Dieu. L'attention prioritaire aux victimes de la

7. C'est une application de la manière de faire du concile Vatican II. Voir la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Église dans le monde de ce temps, 1965, §§ 4 et 11.

8. Secrétairerie générale du synode, « Vers octobre 2024 », 11 décembre 2023, p. 1.

guerre et de la misère apparaît ainsi comme une orientation importante de différentes étapes du synode, même si elle peine pour le moment à se traduire autrement que par des déclarations d'intention ; on attend donc les réelles conversions pastorales que cette attention pourrait entraîner.

On entend d'autre part la voix des personnes que leur identité de genre ou leur statut matrimonial écarte des communautés catholiques, et dont beaucoup aimeraient que leur chemin spirituel ne soit pas réduit à leur sexualité.

« Dans cette écoute des voix marginales, l'Église catholique se trouve en quelque sorte au milieu du gué »

Si l'assemblée d'octobre 2023 a choisi de ne mentionner que marginalement les personnes homosexuelles et transgenres (et

sans utiliser le sigle LGBTQIA+), le sujet a néanmoins généré de rudes controverses parmi les participants. Le débat s'est parfois résumé à une opposition entre amour (inconditionnel) et vérité (de la doctrine), mais il se présente surtout comme une difficulté à articuler les paroles de témoignage (qui rendent compte d'un authentique chemin spirituel) avec une énonciation de la doctrine qui requiert la satisfaction de critères préalables à toute participation réelle à la vie ecclésiale.

Dans cette écoute des voix marginales, l'Église catholique se trouve en quelque sorte au milieu du gué : le processus synodal a permis qu'aient lieu des expériences qui peuvent servir de modèle, mais leur inscription dans la vie quotidienne des Églises locales n'est pas pensée autrement que comme une continuelle conversion à l'écoute.

La méthode est donc bien, à elle seule, un enjeu déterminant de ce synode. La place laissée aux témoignages invite à un discernement plus délicat du travail de la grâce dans les personnes et dans les cultures. Elle demande de garder sans cesse à l'esprit la « hiérarchie des vérités », c'est-à-dire le degré de proximité des questions posées avec « le cœur de l'Évangile⁹ », qui seul est facteur de dynamisme et de croissance spirituelle. Cette méthode semble difficilement transposable en dehors du cadre ecclésial. Toutefois, si, par l'écoute et l'acceptation du temps long du discernement, l'Église arrivait à se

9. C'est l'expression du pape François dans l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, § 36 ; le terme de « hiérarchie des vérités » vient du concile Vatican II : décret *Unitatis redintegratio* sur l'œcuménisme, 1964, § 11.

transformer en donnant toute leur amplitude aux voix marginales et en dépassant ses divisions internes, elle pourrait peut-être inspirer à nouveau nos démocraties fatiguées par des polarisations stériles. Encore faudra-t-il pour cela que la méthode synodale débouche sur des résultats concrets.

Réformer une Église mondiale

Le synode a jusqu'ici suscité des réactions contrastées. Ceux qui ont participé au processus ont manifesté une joie d'être vraiment écoutés et de voir le chemin se poursuivre en prenant au sérieux les consultations. Parfois, le synode a même éveillé des enthousiasmes démesurés, qui faisaient peu de cas des inévitables lourdeurs institutionnelles dans une Église de dimension mondiale.

En revanche, les contempteurs du processus, après l'avoir ignoré lors de la phase de consultation, cherchent à le discréditer. Certains commentateurs estiment ainsi que le déroulement ne respecte pas la structuration hiérarchique de l'Église catholique. Bien au-delà des discussions théologiques aussi utiles que légitimes, des groupes travaillent à entretenir la crainte, par l'usage de la caricature ou même de *fake news* (infox) avérées, de sorte que le « bruit médiatique » autour du synode est largement le fait des opposants de principe au processus. De toute évidence, tenir un synode à l'ère des réseaux sociaux et de la postvérité est une tâche ardue.

Cependant, le pape François a ouvert ce synode parce que l'Église catholique a besoin de réformes en ce début du XXI^e siècle. La perception de l'urgence et de la nature d'éventuelles réformes se heurte toutefois à la diversité culturelle et sociale des pays. Ainsi en est-il, par exemple, de la lutte contre le cléricalisme qui forme le terreau des violences sexuelles, comme des abus de conscience et de pouvoir dans l'Église. Elle est mentionnée à toutes les étapes du synode. Cependant les ressentis sont très différents : dans certaines Églises locales, la mise au jour des violences internes à l'Église catholique a produit un effet de révélation quant au besoin de réforme des mentalités et des structures – c'est notamment ce qui a conduit au commencement du « chemin synodal » spécifique à l'Église en Allemagne. Dans d'autres Églises, il est encore impensable que ces faits soient nommés publiquement, quand ils ne font

pas l'objet d'une dénégalion de la part des plus hauts responsables. Dès lors, comment recevoir ces révélations et ce qu'elles modifient dans la compréhension de l'autorité ?

Il en va de même pour la nécessaire transition que l'Église doit opérer afin d'annoncer l'Évangile dans certaines sociétés où les religions ne jouent plus le même rôle qu'avant. Là encore, la perception des changements en cours n'est pas identique selon les pays et les continents. En Europe occidentale, l'interprétation du monde et de l'existence échappe largement aux religions. L'assemblée synodale d'octobre 2023 reconnaît d'ailleurs que certaines « catégories anthropologiques » développées dans l'Église catholique deviennent inadéquates pour saisir l'expérience commune et la manière dont les sciences humaines la pensent (§ 15g). Comment le travail synodal, souvent préoccupé par des questions internes à l'Église catholique, prendra-t-il en compte ce problème de perspective ?

Les catholiques en Europe auront besoin d'intégrer les limites qu'engendre le caractère mondial de l'Église pour ne pas être déçus par le synode. Pour évaluer les réformes que l'on peut réellement attendre du processus synodal, il est bon de s'appuyer sur le document final de l'assemblée romaine, tenue en octobre 2023. C'est là, en effet, que sont identifiés les chantiers en cours, sur lesquels la prochaine assemblée, prévue en octobre 2024, devra statuer. Deux retiennent en particulier l'attention.

Vers plus de coresponsabilité avec l'épiscopat

Que les évêques et prêtres soient trop rarement invités à rendre des comptes constitue un des aspects épineux du cléricisme. Les propositions de réforme les plus nettes et les plus concrètes concernent ainsi le ministère épiscopal. Pour en mesurer l'importance, il faut se souvenir que, au regard du droit canonique, l'évêque est pasteur d'une Église diocésaine, ni par délégation du pape (qui cependant le nomme et l'envoie en mission), ni par délégation du peuple des fidèles (appelés par le droit à adhérer au ministère de l'évêque), mais en vertu d'une autorité qui lui est propre¹⁰. Or, on trouve dans le rapport final de l'assemblée tenue en octobre 2023 une incitation pour que les évêques rendent compte de leur ministère, tout en adoptant un style de gouvernement plus collaboratif, au point que l'évêque est « appelé à être

10. Code de droit canonique, canon 369, qui reprend le décret du concile Vatican II *Christus Dominus* sur le ministère des évêques, 1965, § 11.

un exemple de synodalité » (§ 12c). Cette invitation devient concrète lorsque le synode envisage d’instaurer des procédures pour que les évêques rendent réellement des comptes¹¹ (§ 12j).

C’est peut-être le terme de « réciprocité » entre l’évêque et l’Église locale qui reflète le mieux la tonalité du rapport final (§ 12f). Ici aussi, des adaptations canoniques sont envisagées, pour que la responsabilité épiscopale soit partagée et donne naissance à une véritable coresponsabilité, mais aussi pour que les abus et les violences internes à l’Église soient combattus. Le document ose parler d’un dessaisissement des évêques de leur pouvoir judiciaire en matière pénale (§ 12i), ce qui représenterait un véritable changement de mentalité. La réflexion s’étend aux provinces ecclésiastiques ou aux Églises régionales, pour qu’elles deviennent d’authentiques lieux d’exercice de la collégialité épiscopale (§ 12m). Cette remise en perspective n’épargne pas la mission du pape (§ 13) : l’assemblée synodale appelle à user des possibilités canoniques déjà existantes pour un exercice plus collégial du ministère pontifical (§ 13d).

« L'accès des femmes à la parole publique dans l'Église est maintenant un enjeu à part entière »

C’est en lien avec ces questions sur l’épiscopat que l’on découvre le déploiement d’un thème cher à François, celui de la reconnaissance d’une véritable autorité des conférences épiscopales, qui seraient l’échelle la plus appropriée pour un discernement pertinent et inculturé (§ 19) ; quant aux assemblées continentales, elles pourraient recevoir un véritable statut canonique (§ 19m). C’est à ce souci d’une modification du droit canonique que l’on reconnaît la possibilité de véritables réformes institutionnelles dans l’Église catholique.

D’un discours sur la femme à une théologie baptismale

La place que tiennent les femmes dans la délibération ecclésiale renvoie déjà à une évolution majeure, puisqu’elles ont participé à toutes les étapes du synode, jusques et y compris aux assemblées romaines autour du pape. On ne s’étonnera pas que cette modification apportée à la composition de l’assemblée se traduise dans le langage ecclésial. Si les documents synodaux n’évitent pas toujours une théologie de la féminité, qui tend à traiter les

11. Toutefois, si l’on trouve dans le document une critique acerbe du « style de pouvoir mondain qui refuse de rendre des comptes » (§ 11c), elle ne désigne pas les évêques mais les prêtres.

femmes comme une portion à part de l'humanité sans que rien de symétrique n'apparaisse pour les hommes, un certain changement de culture se fait jour.

L'accès des femmes à la parole publique dans l'Église est maintenant un enjeu à part entière. Il est derrière la possibilité envisagée que des laïcs hommes ou femmes, ayant reçu le ministère du lectorat, puissent prêcher en différentes circonstances incluant la messe – lors de laquelle la prédication est jusqu'alors réservée aux ministres ordonnés (évêques, prêtres, diacres) qui sont tous des hommes.

Ce dernier enjeu devient lui-même objet d'interrogation. Depuis plusieurs décennies, la question de l'ordination de femmes au diaconat est travaillée par des théologiens, au travers des prismes historiques (y a-t-il déjà eu des femmes ordonnées diacres lors du premier millénaire chrétien ?), anthropologique (qu'est-ce qui pourrait justifier que seuls les hommes reçoivent le diaconat ?) et sacramentel (une femme peut-elle recevoir le sacrement de l'ordre, à son troisième degré qu'est le diaconat ?)¹². Il est officiellement demandé que l'assemblée synodale d'octobre 2024 reçoive le compte rendu des travaux menés par deux commissions instituées par le pape François pour réfléchir à ce sujet¹³. L'enjeu est celui de la prédication, mais il est également de nature symbolique – un point qui est au cœur des controverses sur la manière dont les femmes participent effectivement à la mission de l'Église¹⁴. Le synode demande aussi avec insistance que l'accès des femmes à la formation théologique soit l'objet d'un sérieux soutien, ainsi que leur participation aux prises de décision. Le rapport de synthèse requiert dans ce but une adaptation du droit canonique qui, de fait, peut conduire à des évolutions réelles (§ 9m). Il faut dire que les synthèses issues des conférences épiscopales abordaient cette question avec une cohérence surprenante, au vu des diversités culturelles à l'œuvre dans une Église mondiale.

Si l'évolution des mentalités est évidente, le risque demeure toutefois de s'en tenir aux déclarations d'intention. La réaffirmation d'une théologie du baptême, qui justifie la participation des hommes

12. L'ouvrage de Bernard Pottier, *Le diaconat féminin. Jadis et bientôt* (Lessius, 2021), fait très utilement le point sur la question.

13. Rapport de synthèse de l'assemblée synodale, 28 octobre 2023, § 9n.

14. Voir Arnaud Join-Lambert, « Les ministères par des femmes dans l'Église catholique. Un problème de chœur ? », *Lumen Vitæ*, n° LXXVIII, 2022, p. 285-295.

et des femmes à la vie ecclésiale, fournit un solide arrière-fond théologique aux questionnements. Se contenter de réaffirmer la dignité baptismale de tous et toutes ne suffira cependant pas : comment l'assemblée synodale d'octobre 2024 articulera-t-elle la conversion des esprits avec les réformes institutionnelles appropriées ?

Reformer les mentalités et les structures

L'évolution du langage ecclésial et la prise en compte de voix plus diverses reflètent la même réalité : le synode en cours manifeste le caractère mondial de l'Église et permet de mieux prendre en considération la diversité des cultures, dans laquelle s'incarne l'universalité de l'Église¹⁵. Les questions postcoloniales ont ainsi fait une entrée remarquée dans le document final de l'assemblée tenue en octobre 2023 (§§ 5e et 5n).

La dimension mondiale de l'Église et le respect de sa diversité font se heurter le souci de la subsidiarité avec l'attente des réformes. Il s'agit de transformer la gouvernance, les pratiques et les attitudes. Sur un certain nombre de questions brûlantes, il est difficile pour le synode de faire plus que d'appeler à une conversion des mentalités. La promotion de la méthode synodale est de cet ordre. Ainsi, c'est avant tout un approfondissement de l'expérience synodale dans les Églises locales qui constitue la trame de la préparation à l'assemblée qui se tiendra en octobre 2024¹⁶.

« Il est difficile pour le synode de faire plus que d'appeler à une conversion des mentalités »

C'est là que le peuple de Dieu, en toutes ses composantes, reste un acteur essentiel du synode pour travailler dans les Églises locales au changement des pratiques et des attitudes. Toutefois, les réformes ont aussi un versant institutionnel. Au moment où l'urgence de changements sensibles se manifeste dans de nombreux pays du monde, l'assemblée synodale de 2024 devra trouver un délicat équilibre entre conversion des cœurs et des pratiques, d'une part, et

15. C'est notamment la thèse de Christoph Theobald, *Un nouveau concile qui ne dit pas son nom ?*, Salvator, 2023, pp. 157-164.

16. Secrétairerie générale du synode, « Vers octobre 2024 », pp. 2-4.

réformes structurelles avec leur dimension juridique, d'autre part¹⁷. Le critère pour juger des réformes indispensables valorisera nécessairement ce qui sert la crédibilité de l'annonce évangélique aujourd'hui. Les appréciations différentes de cette crédibilité parviendront-elles à s'harmoniser ? C'est tout l'enjeu de la dernière phase dans laquelle entre le synode.

Monique BAUJARD et François ODINET



Retrouvez le dossier « **Concile et synodes** »
sur www.revue-etudes.com

¹⁷. Voir Chr. Theobald, *op. cit.*, pp. 127-156.